



Dossier de location refusé

Par **Russell lisa**, le **06/10/2017** à **10:58**

Bonjour à tous !

J'ai posé un dossier dans une agence immobilière pour une maison en location. L'agence immobilière réclamait 2690 euros de revenus par mois pour obtenir la maison. Mon conjoint et moi sommes tous les 2 en cdi, il gagne au minimum 1600 euros et moi 1300 euros. Sauf actuellement je suis en arrêt maladie avant congé maternité qui commence le 4 novembre. Ils nous ont refusé le dossier car ils n'ont pas pris en compte nos salaires net ni nos avis d'impositions. On est rémunérés sur le chiffre d'affaire et ils ont pris le minimum garanti qu'on toucherait au cas où notre boîte coulait... Ce ne sont pas des primes pourtant car nos impôts sont bel et bien calculés sur ce salaire net ! Est ce légal ? J'ai plutôt l'impression que c'est de la discrimination, ils ont peur de nous le louer car je suis enceinte...

Qu'en pensez vous ?

Par **youris**, le **06/10/2017** à **14:12**

bonjour,

le bailleur ou son mandataire a le droit de choisir qui il veut comme locataire sans faire de discrimination.

l'agent immobilier a le devoir de vérifier la solvabilité des candidats locataires.

il n'est pas rare que des agents immobiliers soient condamnés pour ne pas avoir vérifié suffisamment la solvabilité du locataire retenu.

dernière décision en date:

<http://www.onb-france.com/actualites/responsabilite-de-lagent-immobilier-verification-de-la-situation-du-locataire>

salutations

Par **Russell lisa**, le **06/10/2017** à **14:15**

Merci youris, sur ce coup la nous étions solvables et les seuls à avoir déposé un dossier. Je vais tout de même me déplacer à l'adil pour connaître vraiment la loi et leur montrer directement les fiches de paie. Ce n'est tout de même pas normal...

Par **youris**, le **06/10/2017** à **14:49**

venez-nous dire ce que vous aura répondu l'ADIL.
cela pourra servir à d'autres candidats locataires.
mais sauf à prouver la discrimination, la loi permet encore aux bailleurs de choisir leurs locataires.